

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Judi 15 février 2024 à 18 h 00**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ACADEMIE DE NANTES**

**Collège Alexandre Soljenitsyne**  
**AIZENAY**

**Année scolaire : 2023-2024**

**Numéro de séance : 3**

**Date de convocation : 7 février 2024**

**Présidence de Madame Isabelle TABART**

**Quorum : 14**

**Nombre des présents : 21**

**Nombre d'absents excusés : 8**

**SOMMAIRE**

**Décision**

**page**

**Numéro  
d'acte**

**Pièces jointes**

**DES QUESTIONS TRAITÉES**

**Avis  
Vote  
Extrait  
Motion**

**désignation**

**N°**

**I- Fonctionnement :**

- Fournitures scolaires

**Vote**

**3**

**38**

**II- Affaires pédagogiques et éducatives :**

- Préparation de la rentrée 2024

**Vote**

**4 à 7**

**36**

**III- Affaires financières :**

- D.B.M.
- Contrat et convention

**Extrait  
Vote**

**7  
7**

**37**

**Signatures**

**La Présidente de séance,  
Isabelle TABART**



**Le Secrétaire de séance,  
Samuel BUIL**



## Conseil d'Administration n° 3 Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00

### PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 15 février 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Cheffe d'établissement	<b>TABART Isabelle</b>	X						
	Chef d'établissement adjoint	<b>BUIL Samuel</b>	X						
	Gestionnaire	<b>DELISLE Magalie</b>	X						
	CPE	<b>VERGNAUD Clément-Charles</b>	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	<b>HERMOUET Mireille</b>		X	X				
	Collectivité de rattachement	<b>LEBOEUF Alain</b>		X	X				
	Groupement de communes	<b>ADELEE Serge</b>		X	X				
	Commune siège	<b>PONZO Marjorie</b>	X						
<b>Personnalité qualifiée</b>		<b>LEMOINE Aurélie</b>		X	X				
	<b>S/Total</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	<b>ROGGY Paul-Vincent</b>		X	X	<b>GUILLOTEAU Fabien</b>	X		
		<b>LIEURADE Sophie</b>	X						
		<b>RAUTUREAU Christine</b>	X						
		<b>BORDIN Lucile</b>	X						
		<b>RAIMOND Jean-Charles</b>		X	X	<b>COATANTIEC Lydie</b>	X		
		<b>DEVAUD Jean-Noël</b>	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	<b>SICARD Estelle</b>	X						
		<b>BEDEL Joël</b>	X						
		<b>PANIER Nicolas</b>	X						
		<b>S/Total</b>		<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>2</b>
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Parents d'élèves élus	<b>CORDONNIER Magalie</b>	X						
		<b>TESNIERE Edwige</b>	X						
		<b>BERTIN Mariannick</b>		X	X				
		<b>DE ALMEIDA Christine</b>		X	X	<b>FORTIN Thibaud</b>	X		
		<b>NAY-LAMOUR Sandra</b>	X						
		<b>GEFARD Morganne</b>		X					
		<b>LAPSYNSKI Nadège</b>	X						
	Elèves élus	<b>CORDONNIER Betty</b>	X						
		<b>MARIE Lucas</b>	X						
		<b>TROUESSARD Lucas</b>			X				
<b>S/Total</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>			<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **Conseil d'Administration n° 3** **Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00**

20 membres présents à 18h03, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration. Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Membres de Droit, Monsieur Samuel Buil.

Madame La Principale relit l'ordre du jour et précise qu'elle n'a pas reçu de questions diverses pour ce conseil d'administration. Cependant Madame la Principale informe que l'équipe des professeurs souhaite partager une motion concernant les modalités d'organisation de la rentrée 2024.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 2 séance du jeudi 23 novembre 2023.

**Pour : 20 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### **I- Fonctionnement**

#### ➤ **Fournitures scolaires**

Madame la Principale rappelle les principaux éléments de la *circulaire relative aux fournitures scolaires* :

- Un moment d'éducation à la consommation responsable,
- Encourager et soutenir la possibilité de recourir à des achats groupés,
- Réduire le poids du cartable,
- Organiser une concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Comme pour les années passées, l'association locale F.C.P.E. offre la possibilité d'une commande groupée aux parents qui le souhaitent. Une information pour les commandes sera insérée dans les dossiers de réinscription ou d'inscription. Pour la rentrée 2024, toutes les commandes s'effectueront en ligne, il n'y aura plus de bons de commandes papier.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie offre une partie des fournitures aux enfants résidant sur son territoire.

Madame la Principale présente les listes de fournitures arrêtées par l'équipe des enseignants et précise que les listes de fournitures à destination des élèves d'ULIS concernent très peu d'élèves.

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2024-2025.

**Pour : 20 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Arrivée de Madame LIEURADE à 18h09 → 21 membres présents.**

## Conseil d'Administration n° 3 Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00

### II- Affaires pédagogiques et éducatives.

#### ➤ Préparation de la rentrée 2024

Madame la Principale aborde la question de la préparation de la rentrée 2024. Elle en rappelle les principales étapes :

- La prévision des effectifs en novembre – décembre,
- L'attribution par Madame la Directrice Académique de la dotation horaire globale (D.H.G.),
- La structure pédagogique et le projet de répartition horaire qui en découle. Les créations et suppressions de poste d'enseignement sont soumises au vote du Conseil d'Administration.
- La mise en place technique de la rentrée : respect des horaires statutaires, choix définitifs des équipes pour chaque projet pédagogique, adaptation aux conditions réelles de rentrée avec les temps partagés, réalisation des emplois du temps prenant en compte de l'ensemble des contraintes.

Tout au long du processus, la préparation de la rentrée s'effectue en lien continu avec les services académiques.

- **Effectifs et structure.**

Année scolaire		6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS	TOTAL
2019-2020	eff.réalisé	158	151	133	128	13	583
	division	6	6	5	5		22
2020-2021	eff.réalisé	168	159	149	122	12	610
	division	6	6	6	5		23
2021-2022	eff.réalisé	144	175	160	146	12	637
	division	6	6	6	5		23
2022-2023	eff.réalisé	162	150	174	147	12	645
	division	6	6	6	6		24
2023-2024	eff.réalisé	153	158	152	155	12	630
	division	6	6	6	6		24
2024-2025	eff. prévisionnel	149	153	158	138	12	610
	division	6	6	6	5		23

Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 seront ajustés fin-juin, sur la base des réinscriptions réalisées.

La perte d'une classe en 3<sup>ème</sup> s'explique par une baisse des effectifs en 4<sup>ème</sup> à la rentrée 2023 et les départs en MFR ou 3<sup>ème</sup> prépa-métiers en fin de 4<sup>ème</sup>.

#### Prévisions pour les élèves relevant du dispositif ULIS :

1 élève en 5<sup>ème</sup>, 4 élèves en 4<sup>ème</sup>, 2 élèves en 3<sup>ème</sup>. Nous n'avons pas encore d'information pour les futurs élèves du dispositif, en théorie, il resterait 5 places pour des élèves de 6<sup>ème</sup>.

## **Conseil d'Administration n° 3 Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00**

Les moyennes du nombre d'élèves par classe :

**25-26 en 6<sup>ème</sup> / 25-26 en 5<sup>ème</sup> / 27 en 4<sup>ème</sup> / 28 en 3<sup>ème</sup>**

Quelques doubléments possibles en 3<sup>ème</sup> comme cette année (4 à la rentrée 2023).

### **DOTATION HORAIRE GLOBALE**

La Dotation Horaire Globale nous a été notifiée le 19 janvier 2024 par les services de la Direction Académique.

Elle est constituée de :

**709H dont 658 HP et 51 HSA**

La dotation est en baisse par rapport à l'année passée en raison de la perte d'une classe de 3<sup>ème</sup>.

Le tableau de répartition des moyens devra parvenir au plus tard le 27 février à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale.

### **ELEMENTS DE CALCUL DE LA DHG**

22 divisions x 26 heures + 1 division x 25 heures = 592 heures

Autonomie : 3 x 23 = 69 heures

ULIS : 21 heures

UNSS : 12 heures (3h par professeur)

Labo : 4 heures (heures de laboratoire 2h en physique-chimie et 2h en SVT)

**Soit 701 heures**

Projet « groupes de niveau » 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> = 8 heures (nouveau pour la rentrée 2024)

**TOTAL : 701 + 8 = 709 Heures**

En l'absence de textes officiels concernant le projet « choc des savoirs » du Ministère de l'Education Nationale, le projet de répartition de la DHG sera présenté ultérieurement aux membres du Conseil d'Administration.

Seules les créations et suppressions de postes seront soumises au vote des membres du Conseil d'administration.

Madame la Présidente projette le tableau des mesures en matière de créations, suppressions de postes et compléments de services (voir annexe 1).

Une autre proposition de la répartition de la DHG sera présentée au prochain CA en avril 2024 en fonction des textes officiels. Pas de création ni de suppression de postes n'est prévue pour la rentrée 2024. A noter, deux CSD (Complément de Service Donné) importants en allemand : 9h à assurer à l'extérieur et en technologie 10,5h à assurer dans un autre établissement. Dans cette version de la répartition de la DHG, il reste 7 HSA convertibles en HSE.

## Conseil d'Administration n° 3 Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00

Les représentants des enseignants ont souhaité que la motion ci-après soit ajoutée au compte rendu du conseil d'administration.

A l'attention des parents d'élèves,

Vous avez certainement entendu parler des projets du gouvernement regroupés sous la réforme « Choc des savoirs ».

La mesure concernant les groupes de niveaux nous interpelle et nous souhaitons vous informer des impacts réels de cette réforme :

### 1) Un apprentissage organisé en « groupes de niveaux » qui n'améliorera pas le niveau des élèves :

En effet de nombreuses expertises ont déjà montré l'inefficacité des groupes de niveaux qui ne favorisent pas :

- la motivation car les élèves restent marqués comme en difficulté ou en réussite pendant 4 ans !
- l'apprentissage car l'élève apprend au contact de tous ses camarades et du professeur,
- les progrès car les élèves évalués en difficulté seront regroupés sur l'ensemble de leurs années de collège,
- l'inclusion des élèves à besoins particuliers car ils seront évalués comme en difficulté, sans prise en charge de leurs réels besoins.

Au contraire, les groupes de niveaux signent la disparition :

- du maintien des groupes d'Aides Personnalisées en français, maths,
- de nos aides internes pourtant porteuses : groupes en sciences, projet Cambridge, AP en anglais, en français et en mathématiques, PAO (Projet d'Aide à l'Orientation), ISN (Informatique Science du Numérique) en sixième,
- des clubs sur le temps du midi : théâtre, couture, lecture, manga, jardinage ...

### 2) Une organisation irréalisable :

- les moyens alloués sont clairement insuffisants : manque de professeurs et d'heures pour mettre en place ce dispositif, des problèmes de salles et de matériels et risque accru de classe sans professeur de maths et français à la rentrée 2024,
- absence de textes officiels : à ce jour, l'article R421-2 du code de l'éducation stipule « l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves relèvent de la compétence de l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration »,
- les impacts négatifs sur l'organisation des enseignements et sur les conditions d'apprentissages des élèves : multiplication des enseignants pour une même discipline, enseignement sur l'ensemble des niveaux pour les professeurs de français et mathématiques, emplois du temps compliqués et désorganisés pour les élèves, et manque de professeurs principaux qui entraînera un suivi difficile des élèves.

### 3) L'idée du vivre ensemble rejetée :

- les groupes de niveaux vont à l'encontre du projet républicain de l'école laïque qui repose sur les échanges de savoirs, du vivre ensemble et de la mixité sociale.

Cette séparation des niveaux interroge sur l'entraide entre élèves en difficulté et en réussite. Nous risquons de développer un réel manque d'empathie des uns envers les autres et, nous ne cautionnons pas cette démarche socialement stigmatisante.

Enfin, ce qui permet à nos enfants de progresser, nous le savons : ce sont des effectifs de classe réduits, des dispositifs de petits groupes afin de proposer une aide ponctuelle, favoriser des projets de classe, et ainsi développer la coopération et l'émulation entre élèves.

Les représentants des enseignants du collège A. Soljenitsyne

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00**

**Pour l'année scolaire 2024-2025, la Présidente du Conseil d'Administration ne propose aucune suppression, ni aucune création de postes.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**III- Affaires financières**

**➤ *Décision Budgétaire Modificative n°7 et 8 pour information – Budget 2023 :***

En fin d'année civile, certaines opérations budgétaires sont obligatoires. Ainsi, au niveau du Service Restauration il faut ajuster les recettes en fonction des recettes réelles, le budget est une prévision.

En 2023 les recettes réalisées sont inférieures aux prévisions.

La différence est de -11 216,08 €.

Cette diminution des recettes est due à la diminution des effectifs de demi-pension à la rentrée de septembre 2023.

La diminution des recettes impacte les prélèvements opérés sur les recettes et le crédit nourriture. Ainsi les prélèvements opérés sur les recettes diminuent à hauteur de 4 758,45 € et le crédit nourriture à hauteur de 6 457,63 €.

La deuxième opération budgétaire concerne le stock des denrées alimentaires. A la fin de l'exercice 2023 on constate une diminution à hauteur de 1 494,08 €.

Enfin, nous avons l'ouverture de crédits relatifs à l'octroi de plusieurs subventions :

- Une subvention du Fonds Commun des Services d'Hébergement à hauteur 2 919,64 € pour l'achat et la réparation de matériels du service restauration
- Deux subventions reçues dans le cadre de la valorisation de la restauration pour un montant total de 2 988,55 €.

**➤ *Contrat et convention :***

**✓ *Avenant au contrat pour la lutte préventive en dératisation aux normes H.A.C.C.P. :***

Le collège travaille actuellement avec la société Hygiène de Vendée. Le contrat venant de prendre fin nous sommes dans l'obligation de signer un avenant. Le coût de la prestation est de 840,86 € pour l'année.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer l'avenant au contrat pour la lutte préventive en dératisation aux normes H.A.C.C.P. avec la société HYGIENE DE VENDEE.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

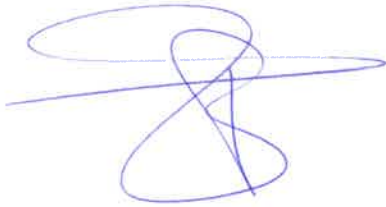
Madame la Principale rappelle que le CA a voté une convention avec l'entreprise de recyclage des déchets « Trait d'union » qui collecte les déchets alimentaires dans des bacs hermétiques. Depuis le retrait du compost en andain, les rats ne sont plus présents au collège. Il s'agit ici d'un contrat de prévention, obligatoire aux abords d'une restauration scolaire.

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Jeudi 15 février 2024 à 18 h 00**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 18h34.

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le jeudi 11 avril 2024 (Compte financier).

Le Secrétaire de séance  
Monsieur Samuel BUIL



La Présidente de séance  
Madame Isabelle TABART

